

APPEL À
PROJETS

Soutien aux initiatives étudiantes

CONNECT #4

PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**
PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE

L'appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes Connect #4 » est lancé après la confirmation du label I-SITE obtenu par l'Université de Montpellier. Pour cette année, le comité des investissements stratégiques et structurants (COMIS*) a choisi de maintenir les orientations générales de l'appel à projets « soutien aux initiatives étudiantes Connect #3 ». Les associations et les initiatives étudiantes permettent à la communauté étudiante de se rassembler et de partager leurs centres d'intérêts. Citoyenneté, culture, sport, solidarité... quelle que soit leur thématique, toutes ces initiatives contribuent à développer la culture du débat, du partage et de l'enrichissement intellectuel. L'ambition de l'I-SITE pérennisé est de « connecter » la communauté étudiante et les campus en soutenant des initiatives communes et renforcer ainsi un sentiment d'appartenance à l'Université de Montpellier.

OBJECTIF

Ce programme vise à soutenir des projets étudiants, à caractère bénévole, à même de regrouper l'ensemble de la communauté étudiante à l'I-SITE pérennisé autour de grandes questions de société, à l'instar des enjeux : « NOURRIR - PROTÉGER - SOIGNER » (thématiques non exclusives) et favoriser ainsi le développement du sentiment d'appartenance à l'Université de Montpellier. Les initiatives proposées sont des actions ponctuelles dont la nature reste très ouverte (expositions, concerts, collectes, salons, soirées). Elles doivent permettre de transformer les différents campus en véritables points de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des étudiants et étudiantes en les ouvrant sur la société et ses grands enjeux.

Ainsi, les projets pourront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
notamment en lien avec un ou plusieurs objectifs de développement durable définis par l'ONU pour « parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ».
- **HUMANITAIRE & SOLIDARITÉS**
à l'échelle locale, nationale ou internationale dans les domaines de l'agro-environnement, de l'écologie et de la santé.
- **MONDE DE L'ENTREPRISE**
et sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et aux questions d'insertion professionnelle.
- **CULTURE & SPORT**
pour favoriser la création culturelle, la valorisation du patrimoine ou la pratique sportive.
- **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**
de toute nature et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

MOYENS ALLOUÉS

Une enveloppe d'environ 100000€ (ressources allouées par les fonds I-SITE pérennisé). Le montant du soutien sera cohérent avec l'envergure et le caractère fédérateur du projet. Bien que non obligatoire, les projets pourront présenter un co-financement. Les initiatives retenues bénéficient d'un soutien financier partiel ou total, soit par une prise en charge directe des frais soit par le remboursement auprès d'associations étudiantes, dans le respect des dépenses éligibles.

PUBLICS CONCERNÉS

Cet appel s'adresse à l'ensemble des étudiants et étudiantes inscrits dans un cursus de l'un des établissements de l'I-SITE pérennisé. Peuvent déposer des projets :

- ▶ un étudiant, une étudiante,
- ▶ un groupe d'étudiants d'un même cursus ou de cursus différents,
- ▶ une ou plusieurs associations étudiantes présentes sur le campus.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour la 4ème édition de cet appel à projets, l'accent est mis sur le caractère novateur de chaque initiative, leur cohérence avec les enjeux de société qui intéressent particulièrement l'Université de Montpellier et leur inscription dans une démarche éco-responsable.

Dans leur lettre d'intention, les porteurs de projet devront particulièrement démontrer le caractère fédérateur du projet et sa capacité à :

-  Intéresser plusieurs étudiants, groupes d'étudiants ou associations issus de composantes et/ou d'établissements différents dans le montage et la mise en œuvre du projet ;
-  Ouvrir l'initiative à une audience large en permettant à la majorité de la communauté étudiante, quelle que soit l'implantation géographique de leur établissement, de pouvoir y prendre part ;
-  Favoriser le dialogue entre communauté universitaire et grand public.

Une attention particulière sera donc apportée sur le plan de communication du projet qui devra intégrer notamment des actions de valorisation de celui-ci sur les différents médias de l'I-SITE pérennisé.

Seuls les projets présentant un budget prévisionnel cohérent et à l'équilibre pourront prétendre à un financement dans le cadre de cet appel à projets. Il est recommandé que les actions ou événements organisés soient gratuits pour toute la communauté étudiante.

Ne sont pas éligibles :

-  Colloques, congrès ou séminaires en lien avec une formation ou un laboratoire de recherche,
-  Projets tutorés,
-  Projets de vacances ou de tourisme,
-  Dons directs.

Les projets à caractère international devront respecter les consignes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les propositions seront étudiées par une commission d'évaluation spécifique composée de représentants des étudiants (dont des élus et des représentants d'associations étudiantes) et des représentants des établissements experts dans le domaine de la vie étudiante.

La commission produira une évaluation des candidatures éligibles et proposera un classement au COMIS, puis au Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier pour décision finale.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dans leur mise en œuvre, les initiatives devront s'inscrire dans une démarche éco-responsable, respectueuse des fondements du bien vivre ensemble et compatible avec l'ensemble des règles d'accueil du public (accessibilité handicap et sécurité). En ce sens, une charte d'engagement devra être signée par l'étudiant ou l'étudiante qui porte l'initiative dès lors qu'elle sera retenue. Cette charte engage le porteur sur des points précis concernant le respect du règlement intérieur des établissements d'accueil, de leurs locaux et des matériels fournis qu'ils seraient amenés à mettre à disposition du projet.

ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU PROJET

Afin de vous accompagner dans votre candidature, un rendez-vous préalable au dépôt de votre projet est OBLIGATOIRE avec le Service Vie Étudiante de l'Université de Montpellier.

Votre contact :

Karyn PRAVOSSOUDOVITCH, CHARGÉE D' ACTIONS VIE ÉTUDIANTE

Université de Montpellier

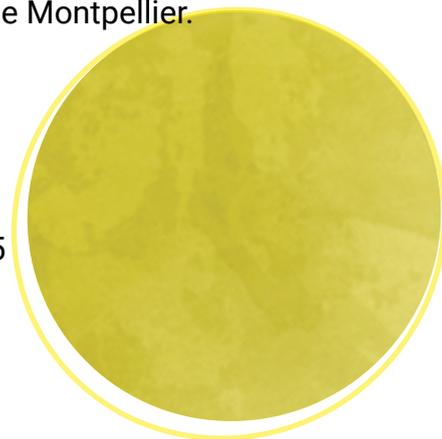
Service Vie Étudiante - Direction Vie des Campus

Campus Triolet - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 05

Case courrier : 07006

Tél : +33 (0)4 67 14 94 20

dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr



MODALITÉ DE DÉPÔT

Les documents sont déposés sur la plateforme dédiée, au format PDF :

[DÉPOSER SA CANDIDATURE](#)

CALENDRIER

- **17/10/2022** : Ouverture de l'appel à projets
- Du **17/10/2022** au **30/11/2022** : **OBLIGATOIRE** : Rendez -vous préalable au dépôt du projet auprès du service vie étudiante de l'Université de Montpellier
- **30/11/2022** : Date limite de dépôt des projets (17h, heure de Paris)
- **Janvier 2023** : Évaluation des projets / Annonce des résultats / Démarrage des projets
- **1er Décembre 2023** : Date limite de réalisation des projets

